

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 15835

Concernant :

Dépôt effectué par :

Sas INBEV FRANCE
14 avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Sas INBEV FRANCE
14 avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Numéro RCS : Lille B 321 336 208

<14805/1981B00155>

Pièces déposées le 10/11/2008

Numéro : 2808875

Décision de l'associé unique du 15/09/2008
- Démission de Directeur Général
changement de membre du conseil de présidence

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



10 NOV. 2008

14805
8875

INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 58 200 000 euros

Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette, 59280 ARMENTIERES

321 336 208 RCS LILLE

10 NOV. 2008

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2008

L'an DEUX MIL HUIT,

Le 15 septembre,

Dans les locaux du Groupe InBev à LOUVAIN (Belgique), Brouwerijplein 1,

Madame Sabine Sagaert et Monsieur Jan Craps agissant en qualité de représentants de la société CAVENOR, Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES, associée unique de la société InBev France,

En présence de Monsieur Christiaan COOLS, président non associé de la société InBev France,

Ont pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un membre du Conseil de Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

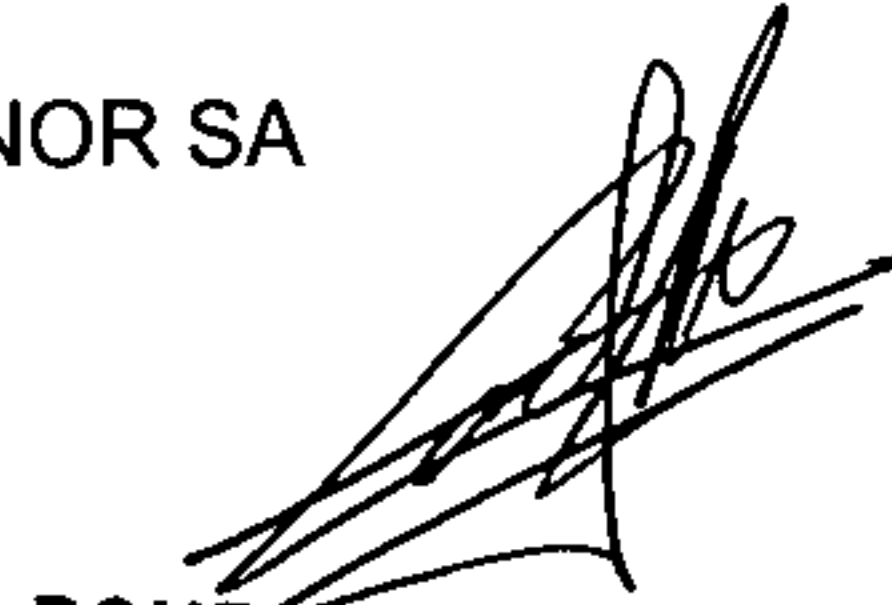
L'associée unique, suite à la démission de Monsieur Briec FRUCHON de ses mandats de Directeur Général et de membre du Conseil de Présidence en date du 30 juin 2008, nomme, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de membre du Conseil de Présidence, Mademoiselle Emilie RUYANT, demeurant 31, rue des Postes, 59000 LILLE. L'associée unique décide, en outre, de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

CAVENOR SA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned above the text 'POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME'.

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**